

On voit dans ce texte que les injonctions, les autorisations et les interdits s'adressent aux médecins et aux soignants, même si les nouvelles dispositions législatives doivent de fait bénéficier au patient. La volonté de ce dernier est aussi mieux prise en compte puisque le rôle de la personne de confiance est renforcé et que le médecin doit désormais tenir compte des directives anticipées.

Le texte de 2016 traduit les mêmes objectifs mais fait apparaître en face du devoir du médecin – qui devait jusqu'alors dire à son patient : « *Je ne t'abandonnerai pas, je ne te laisserai pas souffrir et je ne te prolongerai pas de manière anormale* » – un droit équivalent du malade, qui peut désormais affirmer : « *À la toute fin de*

ma vie, si la souffrance échappe à tout traitement, j'ai le droit de dormir pour ne pas souffrir avant de mourir. » Au devoir du médecin répond en écho le droit du malade.

Éthique d'autonomie et éthique de vulnérabilité : un équilibre préservé

L'évolution de la législation traduit parfaitement l'évolution de notre société face à la problématique de la fin de vie. Tout d'abord, toute société qui se démocratise renforce le droit de l'individu par rapport aux règles collectives. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, tous les droits acquis sont des droits individuels. Cette évolution, qu'on s'en félicite ou qu'on la déplore, est

Anthropologie symbolique de la mort

Jean-Jacques Wunenburger

Professeur émérite de philosophie, Institut de recherche philosophique de Lyon, Espace éthique azuréen (CHU de Nice)

Les sociétés traditionnelles disposent d'un spectre diversifié de rituels, modestes ou somptuaires, courts ou longs, qui forment un grand livre des funérailles, matrice protéiforme de mises en scène d'imaginaires de la mort. Prendre en charge un être mort convoque en fait l'imaginaire sur deux plans, spatial et temporel.

Les lieux et le temps de la mort

Les espaces de la mort obéissent à une cartographie funéraire plus ou moins institutionnalisée dans l'espace public (salle ou bâtiment de soin ou d'exposition, temple ou église, cimetière, etc.). À travers ces espaces sacralisés, différenciés, protégés, les morts deviennent de puissants instituteurs et gardiens de l'ordre des vivants. On distingue le lieu du décès, le lieu des soins thanatopraxiques, le lieu du cérémonial, les lieux du rituel de deuil, les lieux imaginaires du passage dans l'autre monde, les lieux des pérégrinations et métamorphoses surnaturelles. En ces lieux, il s'agit de transformer le cadavre impur (lié aux processus de décomposition de la chair) en un corps pur, apte à être montré aux vivants et à entrer dans un autre monde. On y pratique des tâches hygiéniques et prophylactiques, contrôlées par des savoirs médicaux, et des tâches symboliques, assumées par des clercs, qui assurent une séparation du corps et de l'âme, soit comme momie embaumée, soit comme être immatériel. Les rituels de la mort convoquent le langage des éléments cosmologiques : la terre, le feu, l'air et l'eau sont largement valorisés pour intégrer le mort dans le paysage du cosmos. Le cimetière, fondé sur la symbolique de l'ensevelissement tellurique et

maternel, constitue un aménagement majeur de ce culte du mort où le cadavre devenu poussière regagne le sein de la terre. Ailleurs, la crémation, purificatrice, de plus en plus présente dans le monothéisme occidental, confie la destinée du cadavre au feu, aux cendres et à l'air. Parfois l'eau devient l'ultime refuge cosmique de sa destinée.

Les rituels de la mort mettent ensuite en jeu des temporalités complexes qui s'inscrivent dans les calendriers sociaux et religieux, mais qui ouvrent aussi sur des cycles temporels très normatifs (temps de l'inhumation, temps du deuil, souvent en plusieurs phases, temps de la commémoration). Ces cycles contraignants, inscrits dans des symboliques liturgiques propres à chaque religion, permettent de relier le temps social vécu à des temporalités symboliques et même à un « Grand temps », celui des cycles du monde ou des renaissances, dans le cas de la métempychose.

La plupart des sociétés consacrent d'importants efforts (et même des ressources financières) à une ultime spectacularisation du cadavre, destinée autant à assurer les préparatifs du deuil qu'à rendre possibles des veillées de prière ou de commémoration. Ces exhibitions publiques (sur un catafalque) nécessitent des reconstructions du corps, des parures, des mobiliers, un décorum, favorables à une ultime relation des vivants avec le mort. Les pompes déployées autour des grands (clercs, héros ou souverains) ont été décrites à grand renfort d'iconographie, de récits littéraires, qui signent l'ultime ascendant de certains êtres sur leurs fidèles ou leurs sujets.

Les rites et les mythes de la mort

Enfin, l'imaginaire des rites et mythes de la mort prend en charge l'impact émotionnel sur les vivants. Si certaines traditions s'approprient la douleur en la surjouant et en la surexposant, au moyen d'une théâtralisation de la douleur,

constante dans les démocraties évoluées. Elle peut bien sûr mettre à mal les règles collectives et on peut s'inquiéter d'une loi « à la carte » s'affranchissant de la norme établie, mais elle traduit aussi désormais une meilleure prise en compte des aspirations de chacun. La loi doit s'efforcer de maintenir cet équilibre entre le droit des individus et le respect des règles communes.

Dans le domaine de la santé, la relation verticale entre le « souffrant » et le « sachant » a donc eu tendance « à s'horizontaliser » et à mieux répondre en fait à l'objectif déontologique des « deux confiances et des deux consciences » face à face dans le colloque singulier. La médecine a gagné certainement en humanité ce qu'elle

a pu perdre en autorité. Pour autant, le soignant est-il devenu un prestataire de service soumis à la volonté du patient ? Certainement pas. Dans la loi de 2016, si le malade peut exiger un droit (à la sédation), c'est le médecin qui évalue si la situation (phase terminale de la vie et souffrance réfractaire) correspond bien à la mise en œuvre des procédures destinées à satisfaire ce droit.

Enfin, la transgression de l'interdit de donner la mort n'a pas été franchie. Certains pensent que « la société des individus » sera de plus en plus exigeante et que par petites touches la législation française évoluera inéluctablement vers un droit à la mort. Force est de constater que malgré la pression médiatique, les textes votés à la

d'autres, au contraire, maîtrisent et intériorisent les émotions par des postures d'autocontrainte. Chaque fois, le rituel funéraire mobilise le corps, ses potentialités d'extraversion ou d'introversion, d'expression ou de maîtrise de soi, ouvrant ainsi la porte à une gestuelle et des modèles expressifs qui deviennent presque des normes comportementales. Cette régulation collective refoule dès lors la spontanéité du vécu au profit d'une conduite endeuillée qui peut atteindre des formes quasi esthétiques : l'art n'est pas en reste, et vient à travers les monuments, les statues, les représentations picturales, la photographie et le cinéma, témoigner de ces modes d'expression.

Des rites du passé à la mort occultée

Pourtant, de nos jours, en Occident, l'évolution de nos sociétés, sous la pression de la désacralisation et de la sécularisation, entraîne un recul des formes traditionnelles, laissant ainsi les hommes souvent seuls face au vécu de la mort, la société elle-même renonçant de plus en plus à intégrer les morts dans la cité. Si les funérailles de personnages renommés restent encore aujourd'hui surmédiatisées, la mort des gens simples se déroule souvent dans un désert rituel et avec une symbolique minimale et décultivée, voire multiculturelle ou pluriconfessionnelle. L'individualisation des événements de la vie, et donc du dernier instant de celle-ci, expose la mort à une déritualisation et une désymbolisation. Les funérailles deviennent un moment individuel, discret, presque obscène, qui ne trouve plus de formes d'exhibition ni de spectacularisation permettant de rassembler la communauté autour du mort.

On assiste même à une culpabilisation de la mort parce qu'elle contrarie les besoins de jouissance, parce qu'elle s'oppose aux aspirations à la sécurité, parce qu'elle remet en cause la valeur suprême de la conservation de la vie à tout prix. La mort, telle un trouble-fête, est repoussée hors

des préoccupations quotidiennes ou des valeurs sociales, enfermée dans des temps et des lieux anonymes et standardisés. Thanatos a pris la place d'Eros dans le registre des tabous et de l'inacceptable. La théâtralisation sociale de la mort d'autrefois s'est vue remplacée par l'exhibition complaisante du sexe, pendant que les tabous sexuels ont cédé leur place à la honte et à l'occultation de ce qui touche à la mort.

Les obsèques sont de plus en plus aseptisées, transférées aux mains de la médecine légale et même de la technologie et de la science (avec le don d'organe, par exemple), et d'entreprises commerciales de pompes funèbres, ramenant ainsi l'événement saisissant de la mort dans le territoire d'une rationalité froide. Le seul imaginaire inédit en émergence est celui d'une thanatologie scientifique qui offre ses programmes d'immortalisation par différentes technologies, de la cryogénéisation à la survie virtuelle en 3D ! La science vient à nouveau faire renaître des rêves d'immortalité postreligieuse, en offrant des voies vers l'immortalité biocybernétique.

Cependant il n'est pas dit que cet imaginaire basé sur la « modernité » des hautes technologies puisse dissoudre l'angoisse et la souffrance dans l'optimisme du savoir prométhéen, et puisse retrouver la puissance des rites symboliques du passé. ■

RÉFÉRENCES

1. Cauli M. Le bon moment de la mort : regards anthropologiques, *Adsp*, décembre 2014, 89 : 14-18.
2. Wunenburger J.-J. Représentations temporelles du dernier âge. *In* : Carvalho S., Giroux E. (dir.). *La Vieillesse, enjeux, pratiques et représentations*. EME, 2012 : 67-81.
3. Wunenburger J.-J. Anthropologie symbolique de la mort. Postface de Caiozzo A. *Mythes, rites et émotions. Les Funérailles le long de la route de la soie*. Paris : Honoré Champion, 2016 : 503-512.